



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250512-2025MAIDEL54-DE



Date de la convocation : 6 mai 2025  
Séance du Conseil Municipal : 12 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 9 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 9) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 33 et 47) - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN (sauf à la délibération 41) - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 52 et 53) – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 2) – Joseph LIARD (sauf à la délibération 34) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Jean-Yves MERLET donne pouvoir à Luc SOULARD  
Stéphane RAYNAUD donne pouvoir à Angélique RICHARD  
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD  
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU

Absents : Etienne BLANCHARD  
Denis BONNET

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 2, 9, 33, 41, 47, 52 et 53  
Nombre de conseillers présents : 27  
26 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41, 47, 52 et 53  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 2, 9, 33, 34, 41 et 47  
29 aux délibérations 52 et 53

Secrétaire de séance : Aurélie PAQUEREAU

### **54- CANDIDATURE DE LA VILLE DES HERBIERS AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »**

Le label « Ville Active & Sportive », créé en 2017, est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES) et l'UNION sport & cycle, sous le patronage du Ministère des Sports.

L'objectif du label est de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités physiques sur un territoire, sous toutes ses formes, et accessibles au plus grand nombre.

Le label « Ville Active & Sportive » est accordé pour une durée de 3 ans.

C'est le Comité de Labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, qui attribue le label à une ville candidate. A partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui détermine le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

Les différents niveaux de notation sont les suivants :

**1er Niveau – 1 Laurier** : La ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiée

**2<sup>ème</sup> niveau – 2 Lauriers** : En plus de disposer des critères du 1<sup>er</sup> niveau, la ville doit gérer et utiliser un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature, en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée

**3<sup>ème</sup> niveau – 3 Lauriers** : En plus de disposer des critères du 2<sup>ème</sup> niveau, la ville doit proposer d'une offre émergente et innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté, tout en tenant compte des spécificités du territoire

**4<sup>ème</sup> niveau – 4 Lauriers** : En plus de disposer des critères du 3<sup>e</sup> niveau, la ville adopte une politique sportive s'inscrivant dans la politique globale de la commune (nature, santé, mobilité, tourisme, etc.), pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives

La candidature de la Ville des Herbiers à ce label est propice à un enrichissement de sa politique sportive, en évolution permanente, dans le souci de toujours répondre au plus près des besoins des usagers et d'anticiper les évolutions à venir en matière de pratique sportive.

La Ville a obtenu en 2019 le label de niveau 3 « Ville Active & Sportive » symbolisé par 3 lauriers.

Ce label n'étant plus effectif, il convient de le renouveler pour les 3 ans à venir, afin de poursuivre la valorisation de la Ville dans ce domaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille et Cadre de Vie du 23 avril 2025,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD

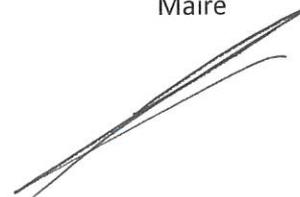
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la candidature de la ville des herbiers au label « ville active et sportive »,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le règlement relatif à la candidature de la ville des Herbiers à ce label ainsi que tous les documents s'y référant.

Aurélié PAQUEREAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 MAI 2025  
Publié électroniquement le : 15 MAI 2025  
Notifié le :